Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mise a jour plan cadastral

Par Fredou

Bonjour,

Sur les anciens cadastre napoléonien un chemin était plus long que sur le cadastre actuel (il a été raccourci lors de la mise à jour du cadastre dans les années 1950).

Ma question est aujourd'hui lors de la révision du cadastre est ce que la mairie peut le remettre plus long si oui comment elle peut faire, est ce que c'est légale, qui peut prendre cette décision les riverains,le maire le géomètre....

Par DIU1973

BONJOUR
A qui ce chemin appartient-il ?
Sur le terrain, est-il réellement plus long ?

Par Fredou

C'est un chemin qui appartient à la commune qui s'arrête sur le terrain au même endroit que sur le plan actuel, l'autre partie qui suit (comme sur le plan napoléonien) ai en faites devenu un droit de passage pour une seule personne pour accéder à sa parcelle.

Par Burs

Bonjour,
C'est un chemin rural suivit d'un chemin d'exploitation. C'est un cas assez courant suite au partage de terres

---
Par Fredou

Donc, lors de la mise à jour du cadastre le chemin reste chemin d'exploitation ou redevient chemin rural ?

Par Burs

si cette partie du chemin ne sert qu'a l'accès au terrain, il s'agit bien d'un chemin d'exploitation qui est donc privé et seul le propriétaire du terrain peut y passer, contrairement au chemin rural qui lui, est ouvert au public. Demandez en Mairie (service urbanisme) quelle est la nature de ce chemin cela est inscrit dans le livre des voies et chemins de votre Commune.